

## **PREAVIS NO 12/2012**

# **ACCOMPAGNANT LE PROJET DE BUDGET 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de la Bourse communale pour l'année 2013. Ce projet a été préalablement soumis à la Commission des finances qui est chargée de rapporter sur cet objet.

Pour la compréhension de chacun, nous vous présentons le détail complet du budget.

### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Pour que les divers dicastères touchés par des charges salariales reflètent les dépenses réelles, les comptes par nature :...300, 301 Traitements, ...3031 Part patronale AVS et ...3041 Part patronale CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) sont imputés dans les dicastères suivants : 101, 102, 11, 32, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 363,430, 44, 450, 46, 550, 58, 81.

Les charges salariales ont été calculées en tenant compte des annuités selon le statut du personnel. L'indexation au coût de la vie est nulle.

### **10. Autorités**

#### **11. Administration communale.**

- C. 11.3011.1**     **Traitement du personnel administratif**  
**C. 11.4361.1**     **Rembt traitement UAPE /Pomme-Cannelle**

Pour mémoire, dans le premier compte, le poste de l'adjointe à la Bourse communale est imputé à 100%. Ce poste représente un taux d'activité de 30 % pour la commune d'Etoy et 70% pour la gestion administrative de l'Association Pomme-Cannelle à Lavigny.

Cette part est toutefois remboursée à la Commune. (Imputation dans le 2ème compte de produits).

- C.11.3112**     **Achat matériel informatique**

Le changement des PCs de l'administration a été imputé dans ce compte.

- C.11.3193**     **Cotisation ARCAM** (Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges).  
La cotisation de CHF 8.30 par habitant est identique à l'année précédente.

## 15. AFFAIRES CULTURELLES LOISIRS

Création de ce nouveau service. Quelques comptes du service 11 ont été imputés dans le service 15, à savoir :

ancien numéro	nouveau numéro	Libellé
11.3011.13	15.3011.1	Indemnité responsable bibliothèque
11.3651.1	15.3651.1	Subside fanfare et diverses sociétés
11.3651.3	15.3651.2	Subvention bibliothèque communale
11.3651.4	15.3651.3	Subside Conservatoire de musique est dénommé <b>Subside pour la Fondation de la musique</b>
11.3651.5	15.3651.4	Subventions manifestations culturelles

## 16. TOURISME

Pour rappel, l'ARCAM a repris ce secteur sur le plan régional (voir préavis no 8/2011 : Règlement sur les taxes de séjour et résidences secondaires), par conséquent ce service est abandonné sur le plan communal.

## 18. TRANSPORTS PUBLICS

### C. 18.3511.1 Part déficit lignes de transport

A la contribution annuelle de CHF 185'000.00 prévue par le Service de la mobilité, nous avons également imputé CHF 65'000.00 pour la participation à l'amélioration de la ligne de car postal 722 : Etoy-St-Livres-Aubonne (course à 30 minutes aux heures de pointe).

## 2. FINANCES ET IMPÔTS

### 21. IMPÔTS

#### C.21.40... Les diverses recettes d'impôts (Revenus, Fortune P.P. et P.M.).

La prudence a été de mise dans l'évaluation des recettes d'impôts pour 2013. Pour l'impôt sur le Revenu (21.4001) et les Frontaliers (21.4003.1), le taux d'imposition (61%) restant stable, nous avons repris les chiffres des recettes des comptes 2012 majorés d'environ 2 %, ceci selon les recommandations du Département des finances et tenu compte également de quelques nouveaux contribuables.

Les impôts des personnes morales (21.4012 – 21.4013) ont eux aussi été légèrement adaptés.

IMPOTS	Charges	Revenus	Taux imposition
BUDGET 2013	140'000.00	9'058'000.00	61 %
BUDGET 2012	135'000.00	8'768'000.00	61 %
Différence	+ 5'000.00	+ 290'000.00	

**22. SERVICE FINANCIER**

**C. 22.3221 Intérêts des dettes consolidées.**

**TABLEAU DES EMPRUNTS - BUDGET 2013**

Date Emis.	Date Echéance	Compte No	Genre d'emprunt	Capital	Am.	Taux %	Intérêts annuels
12.09.05	12.09.2015	9221.91	<b>Postfinance</b> trav. Estuey - Cl.Bière	1'000'000.00	sans	2.50	25'000.00
		9221.9	Ex/CECS s.26 /1995-2005				
31.05.06	31.05.2016	9221.711	<b>SUVA (Mais.com.)</b>	2'500'000.00	10% an		
			Rembt 15.01.08	-250'000.00			
			Rembt 07.01.09	-250'000.00			
			Rembt 19.01.10	-250'000.00			
			Rembt 01.2011	-250'000.00			
			Rembt 01.2012	-250'000.00			
			Rembt 01.2013	-250'000.00			
			<b>Total</b>	<b>1'000'000.00</b>		3.26	32'600.00
10.05.10	30.04.2020	9221.4	<b>UBS c. 124.3753.4 ATF</b>	6'000'000.00	250000		
			Amortis.au 31.12.10 1ère tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 30.06.11 2ème tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 31.12.11 1ère tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 30.06.12	-125'000.00			
			Amortis au 31.12.12	-125'000.00	6 ms	2.27	61'000.00
			Amortis au 30.06.13	-125'000.00	6 ms	2.27	59'600.00
			Amortis au 31.12.13	-125'000.00			
			<b>Total au 31.12.13</b>	<b>5'125'000.00</b>			120'600.00
						TM %	
			<b>TOTAL</b>	<b>7'125'000.00</b>		2.5011%	<b>178'200.00</b>

Comparaisons	Total emprunts	%Taux moyen	Total Intérêts
BUDGET 2013	7'125'000.00	2.501	178'200.00
BUDGET 2012	7'625'000.00	2.544	194'100.00
BUDGET 2011	8'125'000.00	2.533	205'843.00
BUDGET 2010	9'050'000.00	2.412	198'345.00
BUDGET 2009	7'300'000.00	2.615	191'000.00
BUDGET 2008	7'300'000.00	2.657	208'000.00
BUDGET 2007	9'400'000.00	2.330	219'000.00
BUDGET 2006	10'000'000.00	2.390	239'000.00
BUDGET 2005	8'400'000.00	2.894	244'000.00
BUDGET 2004	8'400'000.00	2.280	192'000.00
BUDGET 2003	8'100'000.00	3.086	250'000.00
BUDGET 2002	8'800'000.00	3.704	326'000.00

**PEREQUATION**

**C. 22.3521** **Fonds de péréquation : part à des charges de communes.**  
Les CHF 2'816'292.00 versés au fonds représentent 19 points d'impôts.

**C. 22.4521** **Fonds de péréquation : remboursement aux communes.**  
La redistribution du fonds pour Etoy s'élève à CHF à 745'500.00

La participation nette au fonds de péréquation horizontale (différence entre les 2 comptes) s'élève à :

Budgets Péréquation		
2013	2012	2011
2'070'892.00	1'742'243.00	1'253'439.00

Cette augmentation est due à la progression de nos recettes comme le démontre les valeurs du point d'impôt communal ci-dessous, ce qui augmente sensiblement notre contribution. Pour rappel, la facturation est basée sur les chiffres de l'année précédente.

Valeur du point d'impôt		
2011	2010	2009
149'600.00	130'000.00	110'000.00

Pour rappel :

**CALCULATION DU SYSTEME DE PEREQUATION** (Redistribution aux communes).

La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement, sur les bases suivantes :

- Couche population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes :
  - 100.- pour les habitants entre 1 et 1'000
  - 350.- pour les habitants entre 1'001 et 3'000
  - 500.- pour les habitants entre 3'001 et 5'000
  - 600.- pour les habitants entre 5'001 et 9'000 habitants
  - 850.- pour les habitants entre 9'001 et 12'000 habitants
  - 1'000.- pour les habitants entre 12'001 et 15'000 habitants
  - 1'050.- pour les habitants au-delà de 15'001 habitants.
- Couche de solidarité : compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale.
- Couche liée aux dépenses thématiques : maintien du système actuel pour les dépenses des routes, transports et forêts, avec les mêmes seuils et modalités techniques de répartition. Son plafond est de 4 points d'impôts au maximum.

Le remboursement ne peut dépasser les :

- 75% de ce qui dépasse 8 points d'impôts pour les transports et les routes
- 75 % de ce qui dépasse 1 point pour les forêts

Mécanisme de plafonnement :

1. Plafonnement de l'effort : définition d'un seuil maximum d'effort péréquatif pour toutes les communes : aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de 50 points communaux.
2. Plafonnement de l'aide : à l'inverse, définition d'un seuil maximum de l'aide apportée aux communes par la péréquation, aucune commune ne peut recevoir plus de 4 points d'impôts.
3. Plafonnement du taux : limitation des effets pour empêcher les taux communaux de dépasser mécaniquement un certain seuil. Aucune commune ne devrait voir son taux entraîné au-delà de 85 points par les péréquations. Ce mécanisme de plafonnement est identique au système de péréquation actuel.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues et décrites ci-dessus.

**C. 22.4909 Imputation intérêts s/emprunts.**

C'est uniquement la valeur résiduelle du coût des travaux relevant des Egouts et des Eaux figurant à l'Actif du Bilan, qui a été prise en considération dans la calculation de ces imputations internes. Nous avons appliqué le taux moyen du tableau de la page 3 (2.5011% de CHF 2'851'100.00 - travaux en cours et travaux terminés non amortis). Les contreparties arrondies (CHF 71'400.00) se retrouvent dans les comptes Egouts 46.3905 et Eaux 81.3905.

**3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

<b>Charges salariales</b> (hors administration)	<b>Nouvelle répartition 2013</b>
--	----------------------------------

Employés communaux	Répartitions	Services	Services
2 postes à 100%	60%	Routes	430.3011
	5%	Parcs	44.3011
	15%	Déchetterie	451.3011
	10%	Egouts	46.3011
	10%	Eau	81.3011

Conciergerie	Répartitions	Services	Services
1 poste à 100%	2.50%	Ancien Collège	352.3011
	40%	Maison Commune	354.3011
	57.50%	Collège Fin	358.3011

1 poste à 100%	5%	Eglise	353.3011
	95%	Salle polyvalente	355.3011

1 poste à 100%	100%	Coll. Communaux	363.3011
----------------	------	-----------------	----------

1 poste à temps partiel (environ 20%)	20%	Bâtiment du feu	356.3011
	20%	Forêts - cabane	32.3011.1
	10%	Cure	58.3011.1
	50%	Ancienne école	352.3011

## **35. BATIMENTS**

### **352. Ancienne école**

#### **C. 352.4271 Location canotzet, salles et matériel**

La communauté portugaise se réunira désormais à St-Prex, ce qui abaisse quelque peu les recettes de ce compte.

#### **C. 352.4271.3 Location 2 salles scolaires**

La comparaison entre les 2 derniers budgets laisse apparaître une diminution de recettes pour 2013 car les chiffres des locations des 2 nouvelles classes n'étaient pas définitifs lors de l'établissement du budget 2012. Le montant des imputé dans ce comptes pour 2013, nous a été communiqué par l'ASSAGIE.

### **353. Eglise**

#### **C. 353.3141 Entretien bâtiment et entourage**

L'augmentation des charges de ce poste est liée au chauffage de l'église. La chaudière à mazout n'étant plus conforme, elle sera remplacée par une installation au gaz.

### **354. Maison de Commune**

#### **C. 354.3141 Entretien bâtiment et entourage**

Dans le cadre de la mise en conformité des chaudières exigées par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) la chaudière du bâtiment administratif sera changée.

### **355. Salle polyvalente**

#### **C. 354.4271.2 Location grande salle, foyer**

Le montant des locations sera inférieur aux années précédentes car la rénovation de la salle polyvalente laissera les locaux vacants pendant environ 3 mois.

#### **C.355.4271.4 Location cantine scolaire (nouveau compte)**

L'ASSAGIE versera une location pour la cantine.

### **357. Locaux de voirie**

Cette rubrique ne comprendra désormais que les dépenses et recettes liées aux locaux de voirie. Les comptes liés aux véhicules (357.3141.2 / 357.3155 / 357.3186.2) passent dans le service des routes sous la rubrique 431.Véhicules du service de voirie.

Le compte 357.3141.1 (divers) est supprimé.

### **358. Collège Les Ecureuils - Création de 2 nouveaux comptes :**

C.358.3012 Auxiliaires nettoyage collège Les Ecureuils : travail "d'été" exécuté par des jeunes sous la houlette du concierge.

C.358.3065 Remboursement de frais d'habillement (conciergerie)

### **361. Bâtiment avicole en Farabosse**

#### **C. 361.3121 Electricité**

Ce compte est supprimé. Le compteur de la partie du bâtiment utilisé pour la déchetterie a été couplé avec celui de la déchetterie et imputé dans le c. 451.3121.

### **363. Collège Les Communaux - Création de 2 nouveaux comptes :**

#### **C.363.3012 Auxiliaires nettoyage collège Les Communaux**

Indemnités pour du travail "d'été" exécuté par des jeunes sous la houlette du concierge.

#### **C.363.3065 Remboursement de frais d'habillement (conciergerie)**

## **4. TRAVAUX**

### **42. SERVICE DE L'URBANISME**

#### **C. 42.3181.2 Honoraires bureau technique**

L'augmentation des honoraires provient du changement de préposé au contrôle des chantiers et des permis d'habiter.

### **43. ROUTES**

Le service 43 a été scindé en 2 rubriques distinctes, à savoir :

#### **430. Entretien des routes**

Le poste 430.3... reprend la plupart des comptes 43.3...

#### **C. 430.3011 Part sur salaires**

#### **C. 430.3031 Assurances sociales AVS-AC-AF**

#### **C. 430.3041 Caisse de retraite CIP**

La différence entre les chiffres comparatifs entre le budget 2012 et les comptes 2011 provient du changement de répartition des charges salariales entre les divers services (voir tableau page 5).

#### **C. 430.3113 Achat matériel et équipement routes (nouveau compte)**

#### **C. 430.3181.3 Honoraires et prestations de services.**

Une étude acoustique du réseau routier sera engagée. Elle a été imputée dans ce compte.

### **431. Véhicules, machines, équipement de voirie**

#### **C.431.3155.1... Entretien véhicules, machines, équipements, etc... (nouveaux comptes)**

8 comptes ont été créés pour pouvoir suivre plus aisément les frais engendrés par chaque véhicule de voirie.

#### **44. PARCS, PLACES SPORTS, CIMETIERE**

**C. 44.3011** Part sur salaires

**C. 44.3031** Assurances sociales AVS-AC-AF

**C. 44.3041** Caisse de retraite CIP

La différence entre les chiffres comparatifs (budget 2012 et comptes 2011) provient du changement de répartition des charges salariales entre les divers services (voir tableau page 5).

**C.44.3111** Achat matériel , création équipements

Le coût de l'installation d'un grillage de protection aux abords du terrain de foot a été imputé dans ce poste.

**C.44.3141.1** Entretien des parcs et places d'agrément

L'entretien des bacs fleuris des diverses places et entourages de bâtiments a été imputé directement dans ce compte en lieu et place des divers comptes de bâtiments (35..), ce qui augmente les charges de ce poste.

#### **45. GESTION DES DECHETS**

Pour donner suite à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets (préavis 9/2012) ainsi qu'aux informations de la maison Valorsa, le plan comptable de ce service a été remanié. Le compte 45 est scindé en 3 rubriques dont le détail est décrit ci-dessous.

##### **450. Frais d'exploitation de la déchetterie**

Les charges salariales et les frais d'exploitation sont réunis dans ce service. Ces frais sont ensuite répartis dans les comptes 451. Déchets urbains et 452. Autres déchets au moyen de comptes d'imputations internes.

Les charges salariales des comptes 450.3011-3031-3041-3061.1-3061.2 se montent à CHF 29'100.00 (c.450.4901) et sont réparties de la manière suivante:

- 90% soit CHF 26'190.00 dans le service lié aux déchets urbains: 451.3901
- 10% soit CHF 2'910.00 dans le service lié aux autres déchets : 452.3901

Les charges d'entretien de la déchetterie 450.3121.1-3141-3181 se montent à CHF 73'000.00 (c.450.4902) et sont réparties de la manière suivante :

- 90% soit CHF 65'700.00 dans le dans le service lié aux déchets urbains : 451.3902
- 10% soit CHF 7'300.00 dans le service lié aux autres déchets : 452.3902

##### **451. Déchets urbains**

Les comptes de charges de ce service accueillent les frais d'enlèvement et de traitement des divers déchets (C.451.3181.1, 10, 12...) qui seront compensés partiellement par les produits suivants :

1. La taxe forfaitaire : CHF 120'000.00 c. 451.4341 - le Conseil communal a fixé la taxe 2013 à CHF 60.00 par personne.
2. La ristourne de la taxe au sac : CHF 150'000.00 c. 451.4342 – estimation établie en fonction des tonnages.

**C. 451.3181.5 Elimination des déchets encombrants**

En 2013, les objets encombrants ne seront plus ramassés au porte à porte. Par conséquent, les frais de ramassage seront nuls. Seuls subsistent dans ce compte, les frais de traitements et de transports depuis la déchetterie.

Pour mémoire, seuls les objets mesurant plus de 60 cm sont considérés comme encombrants et doivent être amenés à la déchetterie. Les objets de plus petites tailles seront débarrassés avec les ordures ménagères.

**452. Autres déchets**

Des nouveaux comptes ont été créés pour ce service. Ces "autres déchets" (frigos, pneus, huiles, etc...) n'étant pas financés par les taxes, sont imputés dans ce service.

Les comptes d'imputations internes 452.3901 et 3902 ont déjà fait l'objet d'explications dans le c. 450 à la page 8.

**C.452.3181.12 Enlèvement déchets poubelles publiques (nouveau compte)**

Les estimations portent sur environ sur 20 tonnes.

**C.452.3181.13 Enlèvement déchets organiques communaux (nouveau compte)**

Les estimations portent sur environ 30 tonnes de déchets verts.

**46. RESEAU D'EGOUTS ET EPURATION**

**C. 46.3905 Imputations intérêts s/emprunts**

Voir explications en page 5 c. 22.4909

**5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

**51. ET 52. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

**C. 51.3521.1 Participation enseignement primaire ASSAGIE**

**C. 52.3521.1 Participation enseignement secondaire ASSAGIE**

	Enseign. primaire	Enseign. secondaire
BUDGET 2013	885'900.00	916'200.00
BUDGET 2012	847'000.00	812'000.00
Différence = + ou - Charges	+ 38'900.00	+ 104'200.00

Le total des frais de l'enseignement des secteurs primaires et secondaires représente **CHF 1'802'100.00** soit **12.29%** (CHF 1'659'000.00 soit 12.28 % - budget 2012) des charges totales de ce budget.

Nombres d'élèves : enseignement primaire : **205** (218 budget 2012), enseignement secondaire : **212** (209 budget 2011) / Total des élèves : **417** (budget 2012 : 427 élèves).

## **55. FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **550. Activités parascolaires/ Centre des jeunes**

- C. 550.3113**     Achat équipements pr Centre des jeunes  
**C. 550.3113.1**   Achat équipements pr Centre des jeunes  
Le 1<sup>er</sup> compte est remplacé par le 2<sup>ème</sup>.
- C. 550.3011**     Traitements des animateurs et personnel cantine  
Outre le poste du coordinateur du Centre des jeunes à 80 %, un stagiaire et un civiliste ont été engagés pour l'animation de ce centre, ce qui augmente les frais des traitements.
- C. 550.3131**     Achat de produits alimentaires Centre des jeunes  
**C. 550.3171**     Achat petit matériel et pdts d'animation  
**C. 550.3171.1**   Frais d'animation Centre des jeunes  
Les 2 premiers comptes sont supprimés et sont regroupés dans le 3<sup>ème</sup> compte.
- C. 550.3522.1**   Part à l'Association régionale de jeunesse  
Ce compte est désormais supprimé.
- C. 550.3522.2**   Remboursement à l'ASSAGIE bons cantine scolaire  
**C. 550.4333**     Encaissements bons cantine scolaire  
Les repas dispensés par la cantine scolaire sont encaissés au guichet de l'administration communale ou sur place (c.550.4333). Ces montants sont reversés à l'ASSAGIE (c.550.3522.2) qui règle directement les factures du fournisseur des repas. Ensuite, ces frais sont inclus dans les comptes de l'ASSAGIE.
- C. 550.4523**     Participation du Gpt : forfait s/trait. personnel de cantine  
L'ASSAGIE reverse un montant forfaitaire de CHF 40'000.00 pour les traitements des animateurs.

## **58. TEMPLE ET CULTES**

- C. 58.3651.1**    Frais paroisse catholique  
En 2012, les charges élevées de ce poste étaient liées à la participation aux frais de rénovation de l'église de St-Prex. Les charges 2013 se retrouvent fortement diminuées car elles ne concernent que l'entretien courant.

## **6. POLICE**

### **60. SERVICE DE POLICE COMMUNAL**

- C. 60.3189**     Prestations ASP (Assistant de sécurité publique)  
Il est prévu d'étudier la possibilité de se partager les services d'un assistant de sécurité publique de St-Prex (amendes d'ordres, parkings, police de proximité) à raison d'un 25% à répartir à parts égales entre les Communes d'Ettoy et de Buchillon.

## **61. CORPS DE POLICE CANTONALE**

### **C. 61.3511 Part aux charges cantonales**

La gestion de la police est assurée par la POLCANT et refacturée par l'Etat de Vaud. La part imputée à Etoy s'élève à CHF 440'968.00.

## **65. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

### **C. 65.3521 Part d'Etoy au SDIS MORGET**

Le budget 2013 du SDIS MORGET prévu se monte à CHF 31.70 par habitant, ce qui porte la charge supportée par Etoy à environ CHF 90'000.00.

## **66. PROTECTION CIVILE**

La facturation des taxes d'abris ayant été reprise l'Etat de Vaud, les comptes 66.3809 - 66.4309 - 66.4806 ne seront plus utilisés.

### **C.66.3521.2 Redevance Office régional PC**

La contribution par habitant a été budgétisée à CHF 19.23 (env. CHF 55'000.00).

## **7. SECURITE SOCIALE**

### **71. SERVICE SOCIAL ACCUEIL ENFANTS**

#### **C. 71.3526 ARASMAC Part d'Etoy au réseau AJEMA**

Financement de la structure :

- Participation de la FAJE : 22% de la masse salariale éducative ce qui correspond à environ **13% du coût de la structure**.
- Participation des parents à **40 % des charges**.

Le solde de **47%** de charges est subventionné par les communes de la manière suivante:

- 10 % en fonction du nombre d'habitants (contribution socle).
- 90 % en fonction des prestations consommées par les enfants de la commune (CHF 388'000.000 selon projections de septembre 2012). CHF 52'000.00 supplémentaires ont été provisionnés dans ce compte en vue de l'ouverture d'une UAPE à Buchillon.

#### **C. 71.3653 Dons sacs déchets familles enfants 0-3 ans**

Les familles avec enfants entre 0 à 3 ans bénéficieront de sacs gratuits à raison de 50 sacs de 35 litres par an et par enfant (distribution au guichet communal).

**72. PREVOYANCE SOCIALE****C.72.3511.1 Participation à la Facture sociale**

La facture sociale comprend les domaines suivants :

1. PC à domicile et hébergement
2. Subventions à l'assurance maladie
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage
4. Subventions et aides aux personnes handicapées
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales
6. Bourses d'études et d'apprentissages

**FINANCEMENT DE LA FACTURE SOCIALE (pour rappel)**

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

1. Prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales, soit
  - 50 % du produit des droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions.
  - 30 % du produit de l'impôt sur les frontaliers.
2. Alimentation par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : valeur du point d'impôt par habitant). L'écrêtage est le suivant :
  - 30% de ce qui est comprise entre 120% et 150% de la valeur moyenne
  - 40% de ce qui est comprise entre 150% et 200% de la valeur moyenne
  - 50% de ce qui est comprise entre 200% et 300% de la valeur moyenne
  - 60% de ce qui dépasse 300% de la valeur moyenne

Après cet écrêtage, une nouvelle valeur du point d'impôt écrêté est calculée.

3. Le solde de la facture sociale à la charge des communes (environ 2/3 du montant total) est payé en points d'impôts écrêtés.

**Facture sociale et péréquation :**

	Budget 2013	Budget 2012	Budget 2011
<b>Facture sociale</b>	<b>2'775'580.00</b>	<b>2'392'699.00</b>	<b>1'943'343.00</b>
<b>Péréquation</b> horizontale nette c.22.3521 / c.22.4521	<b>2'070'892.00</b>	<b>1'742'243.00</b>	<b>1'253'439.00</b>
Rbt dépenses thématiques c. 22.4511	0.00	0.00	0.00
Rattrapage financier lié à la bascule 2011 sur 2012-13 c. 72.3512	<b>54'068.00</b>	0.00	0.00
<b>Totaux</b>	<b>4'900'540.00</b>	<b>4'134'942.00</b>	<b>3'196'782.00</b>

Pour 2013, notre participation à la péréquation et à la facture sociale atteint **CHF 4'900'540.00** soit le **33.42 %** des charges totales de notre budget. Cette somme représente également le **54.10 %** des impôts budgétisés dans le compte 21 (CHF 9'058'000.00).

La hausse de notre participation provient de l'augmentation de la valeur du point d'impôt calculé sur 2011 (CHF 149'600.00) et plus élevé qu'en 2010 (CHF 130'000.00).

**73. SANTE PUBLIQUE****C. 73.3651.2 Subvention AVASAD**

La subvention en faveur de l'AVASAD pour 2012 (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) se monte à **CHF 109.40 par habitant**, soit **CHF 320'000.00**. Le budget 2012 était de CHF 106.85 par habitant soit CHF 303'000.00.

Facteurs d'augmentation :

- Augmentation de la population vaudoise 1.4%
- Vieillesse de la population d'où une augmentation de la clientèle
- Recours plus intense de la clientèle aux prestations d'aide et soins à domicile en lien avec la diminution des séjours hospitaliers qui s'accroîtra avec l'introduction de nouvelles modalités de financement des hôpitaux en 2013.

**8. SERVICE DES EAUX****C. 81.3141.2 Entretien réseau, sources et stations de pompage**

Outre les entretiens courants, les travaux suivants seront entrepris, ceci en fonction des projets de construction en cours.

- Pose d'une conduite de bouclage à la Plantay
- Pose d'une conduite de bouclage vers l'EMS Le Pacific – RC1
- Remplacement d'un petit tronçon de conduite En Bellevue

**C. 81.3522 Part Etoy frais exploitation réservoir des Rippes**

Les frais d'exploitation du nouveau réservoir des Rippes sont régis par une convention entre les communes d'Etoy et Buchillon. C'est uniquement la part d'Etoy qui est imputée dans ce compte.

**C. 81.3905 Imputations intérêts s/emprunts**

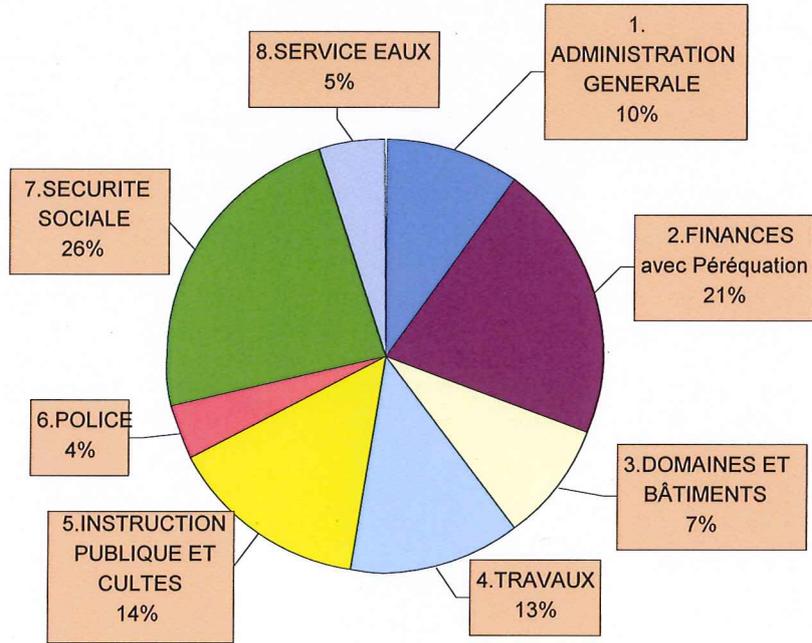
Voir explications en page 5 c. 22.4909

**RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS**

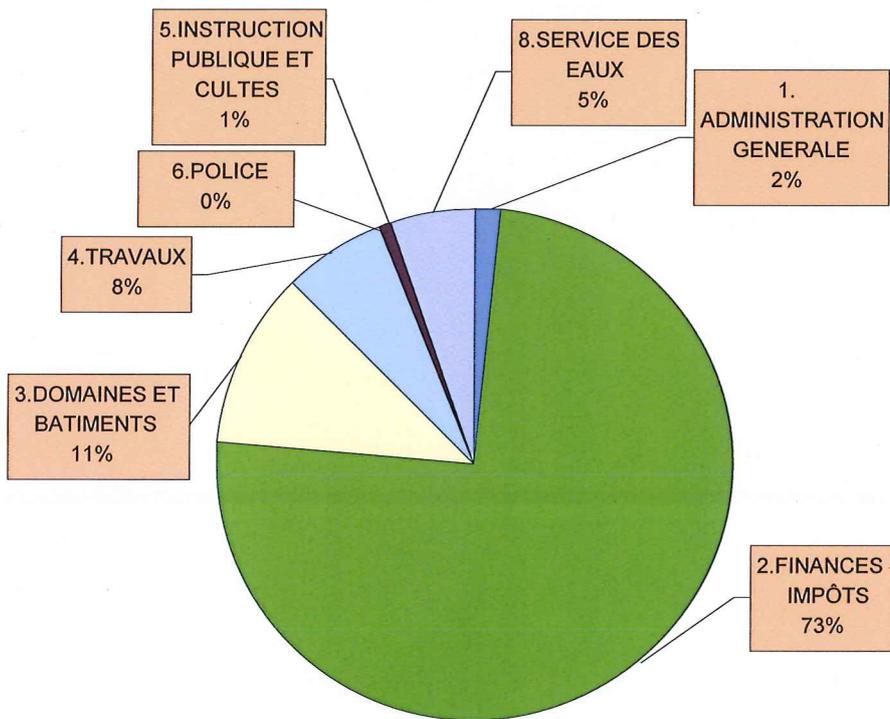
(graphiques à la page suivante)

BUDGET 2013	CHARGES	%		REVENUS	%
1. ADMINISTRATION GENERALE	1'366'500.00	9.30	1.ADMINISTRATION GENERALE	242'780.00	1.78
2.FINANCES avec Péréquation	3'139'392.00	21.39	2.FINANCES - IMPOTS	9'926'800.00	72.90
3.DOMAINES ET BÂTIMENTS	1'051'850.00	7.17	3.DOMAINES ET BATIMENTS	1'465'196.00	10.76
4.TRAVAUX	1'939'200.00	13.21	4.TRAVAUX	1'127'600.00	8.28
5.INSTRUCT. PUBLIQUE + CULTES	2'037'500.00	13.88	5.INSTRUCT. PUBLIQUE + CULTES	96'500.00	0.70
6.POLICE	628'468.00	4.28	6.POLICE	6'400.00	0.05
7.SECURITE SOCIALE	3'765'648.00	25.65	7.SECURITE SOCIALE 0%	1'000.00	0.01
8.SERVICE DES EAUX	751'000.00	5.12	8.SERVICE DES EAUX	751'000.00	5.52
<b>TOTAUX</b>	<b>14'679'558.00</b>	<b>100.00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>13'617'276.00</b>	<b>100.00</b>

### BUDGET 2013 - CHARGES



### BUDGET 2013 - REVENUS



## CONCLUSIONS

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 14'084'038.00, les recettes CHF 13'617'276.00 et le résultat affiche **un déficit de CHF 466'762.00**.

Les amortissements et attributions obligatoires se détaillent de la manière suivante :

c. 46.3311 Egouts	CHF 293'900.00
c. 81.3311 Eaux	<u>CHF 301'620.00</u>
Total	CHF 595'520.00

Après ces opérations, les **charges** se chiffrent à : **CHF 14'679'558.00** et les **recettes** : **CHF 13'617'276.00**.

### Le résultat final se traduit par un déficit de CHF 1'062'282.00

Evolution comparative des résultats comptes-budget (après les attributions et amortissements obligatoires)

ANNEE	BUDGET	RESULTAT	COMPTES	RESULTAT
2002	Déficit	-71'510.00	Excéd. recettes	974'642.40
2003	Déficit	-163'220.00	Excéd. recettes	177'960.95
2004	Déficit	-830'310.00	Excéd. recettes	381'793.35
2005	Déficit	-370'220.00	Excéd. recettes-vente terrain	3'070'213.60
2006	Déficit	-165'090.00	Excéd. recettes	374'206.80
2007	Déficit	-579'970.00	Excéd. recettes-vente terrain	4'908'862.40
2008	Déficit	-512'251.00	Excéd. recettes-vte terr.-impôts	3'918'784.75
2009	Déficit	-331'270.00	Excéd. recettes	1'962'615.55
2010	Déficit	-355'625.00	Excéd. recettes	1'886'723.05
2011	Déficit	-79'292.00	Excéd. recettes impôts-dép.thém.	4'156'097.30
2012	Déficit	-561'347.00	Exercice en cours	
2013	Déficit	<b>1'062'282.00</b>		

En conclusion, la difficulté d'équilibrer le budget pour 2013 a été principalement posée par la forte augmentation de charges non liées directement à la gestion communale proprement dite, ceci pour les services suivants :

- 22. Péréquation
- 61. Police
- 71. Accueil de la petite enfance (augmentation des prestations en faveur des enfants domiciliés à Etoy)
- 72. Facture sociale
- 73. Santé publique

Les prévisions de contributions à la facture sociale et à la péréquation intercommunale sont basées sur l'excellent résultat des comptes 2011. Si nous recalculions ces contributions en fonction des recettes inscrites au budget 2013, les montants dus par notre commune seraient de **CHF 792'700.00 inférieurs**.

La correction n'interviendra le cas échéant qu'après le bouclage des comptes 2013, soit en septembre 2014.

Les transferts de charges canton-communes ont maintenant dépassé la limite du supportable et sans un rééquilibrage, les communes iront au devant de grosses difficultés financières. Elles auront, pour la plupart, la désagréable tâche de devoir proposer des augmentations d'impôts pour des charges dont elles n'ont pas la maîtrise.

En conclusion :

- vu le préavis no 12/2012
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
la Municipalité demande au Conseil Communal d'accepter le budget  
2013 tel que présenté.

La Bourse Communale :

  
E. de Mestral

Ainsi adopté en séance de Municipalité 29 octobre 2012

Le Syndic :



M. Roulet



La Secrétaire :



S. Ruchet

Délégué municipal : M. J.-M. Fernandez